



Resiliation de telephone portable

Par **doudou60210**, le **04/12/2012** à **15:41**

[fluo]BONJOUR[/fluo] pouvez vous me dire si orange a le droit de vous demander plus argent pour une fermeture de ligne en sachant mentionne la loi chatel de plus le service recouvrement a meme jouer en me menacant de me saisir mes meubles et en me parlant très mal dit moi au plus vite ce que je dois faire merci madame walon

Par **Marion2**, le **04/12/2012** à **17:05**

Bonjour,
Il faudrait être un peu plus claire dans vos explications. Vous étiez engagée pour un forfait de combien de temps ? (date de la signature du contrat).
Quelle est la date de votre résiliation ?
La résiliation a t'elle bien été faite en courrier recommandé AR ?